

REUNION DE RENTREE UNSS MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

Comme vous le savez peut-être, cette réunion de rentrée un particulière, sera la dernière pour plusieurs d'entre nous.

Ce sont les natifs de l'année 1959 qui pourront prétendre au départ en retraite, renforcés de quelques « retardataires ». Nous allons tout faire pour que cette année soit intéressante et dynamique et quelle se déroule dans les meilleures conditions... même si elle démarre sous de bien bizarres auspices.

DIRECTIVES NATIONALES

Afin de bien connaître toutes les recommandations qui émanent des instances supérieures, je voudrais vous livrer une synthèse de quelques extraits des derniers documents reçus en commençant par les deux tweets de Jean-Michel BLANQUER :

1/ *« Plus que jamais, le sport et l'activité physique sont indispensables pour la santé des enfants et de toute la population. Inscrivez-vous dans les associations et les clubs en ce début d'année scolaire! Et vive l'EPS! »*

2/ *« Et donc nous incitons dès les premiers jours de la rentrée nos écoliers à s'inscrire à l'association sportive ainsi que nos collégiens et lycéens à l'UNSS. »*

Dans le courrier que nous a adressé Nathalie COSTANTINI, notre Directrice Nationale, j'ai relevé les extraits suivants :

« Comme vous le savez, notre ministère a pris sous sa coupe le ministère des sports, ce qui, pour nous, ne change pas grand-chose puisque de par notre bicéphalité (opérateur de l'éducation nationale et fédération sportive) nous étions déjà liés aux deux et la crise sanitaire est toujours d'actualité.

Notre responsabilité est de faire du sport scolaire un outil au service de la formation des élèves dans le respect total de leur intégrité physique et de celle de leurs enseignants, je me permets de vous soumettre quelques propositions et éléments de réflexion :

- un document a été réalisé suite au séminaire des cadres de juillet. (Il se trouve sur le site unss58.)

Il doit être notre cadre de référence à tous pour cette année scolaire et au moins pour tout le premier trimestre. Il doit être lu très précisément car il envisage trois possibilités : la reprise identique à chaque année, le cas où quelques restrictions seraient mises en place et un troisième cas où nous revenions à un quasi confinement.

C'est à partir de ce document transmis également au cabinet que nous pourrions proposer des réalisations dans le cadre de la pratique volontaire de nos élèves dans les Associations Sportives.

Le maître mot de nos organisations reste le respect le plus total des consignes sanitaires produites par notre ministère.

Si de nouvelles propositions venaient à être édictées, il nous faudrait nous y référer et les appliquer.

Dans toutes les situations votre décision devra être étayée et mettre en premier lieu la protection des personnes. Aussi, personne ne pourra, à la condition que vous ayez parfaitement suivi le protocole sanitaire, vous rendre responsable de l'apparition d'un cluster suite à une activité que vous avez proposée. En revanche, l'absence de prise en compte stricte de ces règles vous rendrait vulnérable.

Sur les réunions de rentrée, je vous propose de faire de ces journées des temps de travail autour du programme scénarisé pour que chaque coordonnateur de district réponde aux objectifs qui sont les siens.»

DIRECTIVES DES IPR

« Les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions. L'AS peut faire des propositions innovantes pour une organisation de reprise où l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire. La question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP et UGSEL). La rentrée doit donc être progressive et adaptée, mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels. Les professeurs d'EPS sont compétents pour adapter leur organisation, leur enseignement et leur projet pédagogique à ces conditions sanitaires ; les programmes de la discipline le permettent. »

Message du 1^{er} septembre :

- « privilégier l'activité extérieure
- masque non obligatoire lors de la pratique
- respect du protocole sanitaire sur les installations
- utiliser le moins possible les vestiaires
- éviter le brassage dans la mesure du possible
- désinfecter les objets partagés »

DIRECTIVES DE L'ARS

Le respect des mesures préventives figurant dans les protocoles édités par les différentes fédérations est essentiel.

Si malgré ces précautions, un cas était confirmé au sein de votre association, il devra respecter l'isolement à son domicile et donc stopper immédiatement toute activité sportive collective pendant au moins 8-10 jours (la durée précise d'isolement sera définie par son médecin).

Par ailleurs, les personnes contacts dites « à risque » (encadrants, coéquipiers d'entraînement collectif, staff médical et bénévoles), identifiées par l'assurance maladie, doivent respecter un isolement de 14 jours à domicile (ce qui correspond à la durée maximale d'incubation du virus) et se faire dépister 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Un test réalisé trop tôt après le contact sera négatif, même si la personne est en incubation du COVID.

DIRECTIVES REGIONALES

L'expérience de la visio-conférence, née lors du confinement, conduit à la mise en place d'une réunion régionale tous les 15 jours, par ce moyen moderne qui évite les déplacements.

Les rencontres inter-régionales qui ont pu nous poser problème par le passé, devraient se dérouler dans une zone assez centrale se trouvant entre Dijon et Besançon. Ce seront des déplacements qui, pour nous, seront déjà bien assez longs.

Une brève d'information sera envoyée par le service régional tous les 1ers lundis du mois (comme l'an dernier).

Le certificat médical est toujours obligatoire en rugby.

Les éléments inscrits dans une section sportive devront être licenciés en excellence et la liste complète devra être envoyée avant le 18 décembre.

Dans une AS ayant une Section Sportive, il est possible d'avoir une équipe « établissement » avec les autres élèves.

Attention, si la liste d'une Section Sportive n'a pas été envoyée, tous les élèves de l'AS seront en « excellence ».

Un licencié excellence durant deux années consécutives ne peut revenir en établissement.

Un licencié ne peut jouer que sous les couleurs de son AS, même en cas de regroupement lors des entraînements.

*** DON DE CHASUBLES:**

Le service régional a acquis un lot de chasubles vertes destinées à être prêtées aux arbitres.

Chaque district a reçu une dotation pour ses AS.

L'idée est de pouvoir récupérer les chasubles à la fin des compétitions.

*** PLAN ACADEMIQUE DE DEVELOPPEMENT :**

Une ébauche est en préparation pour la période 2020/2024, en incluant le « E » de « Education » dans l'acronyme « AIRE » (Accessibilité, Innovation, Responsabilité, Education). (voir brochure)

*** OPUSS 2 :**

Il est mis en place avec quasiment un an de décalage, nos dirigeants préférant attendre plutôt que de créer du désordre dans l'année.

Lors de la première connexion :

- si vous utilisez l'adresse du type ASXXxxx@unss.org, le mot de passe sera le même que le login

- si vous utilisez une adresse perso, dans ce cas il vous faudra aller sur « mot de passe oublié »

Lorsque vous allez donner les renseignements, il semble préférable que vous indiquiez votre adresse mail professionnelle. Cela évite les rejets que l'on peut rencontrer avec certains fournisseurs.

Ensuite il est facile de rediriger les messages sur votre boîte « perso ».

Attention aussi au numéro de téléphone ! Ne mettez ni celui du gymnase, ni celui de l'établissement... il faut mettre le vôtre car il servira pour vous joindre de manière urgente.

De l'exactitude de ces renseignements dépendra la qualité de la base de données créée par le Service Régional.

*** CMR :**

Elles se feront en visio-conférence ce qui évitera beaucoup de déplacements longs et fatigants.

*** SONDAGE DE PARTICIPATION :**

En début d'année, il faudra remplir le « sondage de participation » (qui remplace les pré-engagements) avant le 16 octobre.

Ce document important permettra de savoir si une phase départementale doit avoir lieu.

* **Qualifications aux championnats académiques** : Suite aux résultats transmis au Service Régional, celui-ci enverra un mail aux AS qualifiées.

* **CIRCULAIRES** :

Une circulaire régionale d'organisation sera éditée pour chaque rencontre académique indiquant le lieu exact, les horaires, les personnes responsables...

Elle sera complétée par une circulaire réglementaire lorsque certaines adaptations seront faites par rapport à la fiche sport.

A noter la création sur OPUSS 2 d'une fiche sport qui s'appelle « Dispositions générales » où notamment vous trouverez des tests d'évaluation d'un handicap.

* **DEVELOPPEMENT** :

Nous avons la possibilité de créer une rencontre bi départementale si besoin.

* **MEMENTO ACADEMIQUE** : il sera envoyé aux secrétaires d'AS et aux coordonnateurs d'ici début octobre.

* **LES QUESTIONNAIRES JO ACADEMIQUES**:

Pour pouvoir le remplir, un lien sera donné aux responsables d'équipe par le biais de la circulaire. Le JO peut ainsi le remplir bien avant la compétition.

* **FORMATION SECOURISME EN EQUIPE** :

Trois collègues nivernais font partie de la session animée en octobre à Dijon.

* **CHAMPIONNATS DE France organisés dans la Région**

21 : CF Football JG Etablissement : du 30 mars au 2 avril 2021

71 : CF Haltérophilie à Autun : du 31 mars au 2 avril 2021

89 : CF Football Lycées Filles Etablissement : du 6 au 9 avril 2021

58 : CF Escrime Collèges et Lycées en mars/avril 2021

SR : CF Tir à l'Arc à Dijon : du 19 au 21 mai 2021

BILAN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans les différents thèmes de l'éthique:

- **Après de l'UNSS** : AS Egalité : 5 établissements ont déposé un dossier / 1 seul établissement ne recevra pas de subvention (LP Château Chinon).

Pour les autres, la somme de 200€ chacun leur a été attribuée (Col Luzy, Decize, C. Tillier et St Amand).

- **Solidarité** : 3 dossiers = 1000€ pour le LP F. Mitterrand de Château Chinon.
= 0€ pour le collège de V. Hugo et le Legta de Château Chinon
Ces deux AS recevront chacune 200€ de la part de l'UNSS 58.

- **Après de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui gère les fonds de l'ex CNDS**:
= Lycée Decize : 2000€
= AS du collège de Clamecy, C. Tillier, Fourchambault, Montsauche et le LP F. Mitterrand de Château n'ayant pas été retenus, elles reçoivent aujourd'hui un bon d'achat de 200€ chez Sport Comm.

DIAPOSITIVES DEPARTEMENTALES

1/ Carte scolaire

2/ Les Coordos :

Pas de changement de coordonnateur cette année.

3/ Chiffres à retenir

4/ Résultats

5/ Finances

6/ Subventions

7/ Retours et projets

- Vie des AS

- Projet d'AS

- Règles des qualifications :

*Sports collectifs collèges

1ère journée: Football G + F (2BG + 2MG + F sur inscription)

2ème journée: Futsal (2 en BG/MG et 1 en BF/MF) / Volley (1 place par district + 2 sur demande)

3ème journée: Handball (2 en MF/MG et 1 en BF/BG) / Basket (1 par district + 1 au plus nombreux)

* Raquettes Badminton (2 équipes en BG/BF/BM et Etab./district) (compétition sur 1 journée)

Tennis de Table (2 équipes Etab et 1 Excel/district) (un repêchage sera fait pour compléter les effectifs)

Badten (sur inscription)

- Questionnaires JO Départementaux:

Nous avons créé sur google form des 15 formulaires accessibles à tous grâce à l'investissement de certains enseignants durant le confinement, pour 12 activités différentes.

Merci donc à : Julien MARTIN, Maël LEDROGO, Frédérique MARQUES, David THOUAN, Sophie MARTIN, Pierre VERNISSE, Mathieu BOZONNET, Arnaud GENIEUX, Kevin MAGNIER, Sophie BARDIN, Annie PERREAU, Robert LABONNE.

- Responsable d'arbitrage :

Avoir sur chaque championnat départemental de sports collectifs en collèges, un responsable de l'arbitrage, non concerné par les équipes présentes.

- **SNS** : L'action n'a pas pu se dérouler correctement à cause du confinement. De ce fait, nous reprenons cette année avec les 10 AS inscrites : col Les Loges, Guérigny, Prémery, St Saulge, St Benin, Pouilly, Donzy, Clamecy et lyc Decize et Alain Colas.

A noter que les établissements participants devront inscrire les élèves sur OPUSS.

- **Challenge inter-lycées** : Afin d'appliquer la nouvelle règle qui consiste à récompenser le vainqueur de chaque épreuve, les AS des lycées de Clamecy et de Decize recevront chacune une dotation de 100€.

- Challenge inter-collèges

Pour compenser le fait qu'il n'y avait pas de CF en 2020 dans la Nièvre, nous devons organiser un grand challenge inter-AS dénommé « Collégiades », ayant une finalité au Domaine du Grand Bois.

Malheureusement, la manifestation n'a pas eu lieu et devrait être reportée en juin 2021. Ce que nous avons prévu était basé sur des rencontres en binômes (Mixtes ou non) organisées sur le site de Gimouille, sur un grand nombre d'activités différentes. Nous voulions aussi qu'il y ait des ateliers santé, environnement et entraide sociale. Rapidement nous serons amenés à vous questionner pour savoir si vous voulez participer avec vos élèves à l'édition 2021.

- **58/89** : dans quels sports pouvons-nous nous rencontrer ?

Dernière édition : HB (G+F), Futsal (G+F), Bad (G+F).

- **JNSS 2020: 23 septembre**: L'idée est de dynamiser l'AS en se groupant éventuellement avec une autre AS. Evitons les gros rassemblements.

- **Transmission des résultats** :

Il est très important que vous puissiez nous envoyer les résultats d'une compétition dès le mercredi soir et au plus tard le jeudi matin.

Chaque AS doit faire l'effort d'inscrire ses équipes bien avant la compétition, même si des modifications interviendront par la suite. Cela donnera plus de souplesse vis-à-vis de la commande de bus. Je crains qu'un jour certaines AS soient pénalisées par l'absence de transport disponible.

- **CROSS Départemental** :

Il sera organisé par le district du Sud Morvan et les collègues de lycées de Decize.

Il aura lieu à La Machine (18/11).

- **La double licence** est reconduite pour l'année scolaire 2020/2021 en retournant le document se trouvant sur le site unss58 au Service Régional de Dijon avant le 31/12/2020.

- **Changement d'établissement** : Lorsqu'un licencié change d'établissement, ne pas lui refaire une licence, mais contacter le Service Régional pour qu'il ne perde pas son parcours de JO.

- **Run and Bike** : si des AS nivernaises veulent participer au championnat académique, elles pourront se qualifier en participant au championnat de Saône et Loire.

- **Futsal LP Filles** : nouvelle compétition.

- **Gymnastique** : c'est la CMR qui décidera de l'organisation de la rencontre « développement ».

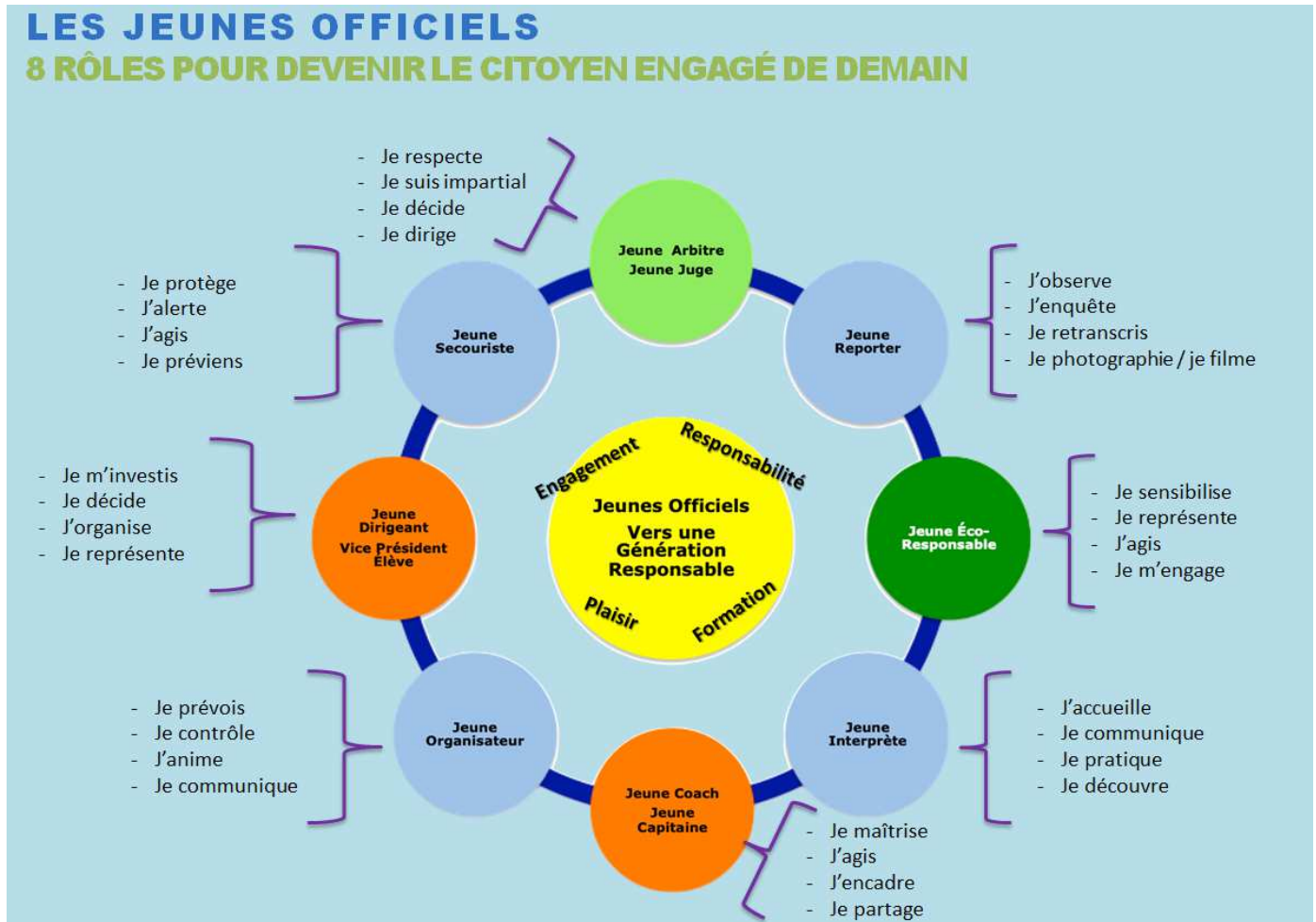
- **Jeux de l'UNSS** : il nous faudra absolument avoir une équipe à cette grande manifestation nationale qui verra cette année le départ en retraite de son fondateur (Philippe Dekeyser) et qui sera la dernière version du binôme sportif Handball / Athlétisme. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une équipe mixte comprenant 3BF + 3BG + 1JA.

- Le rôle du Jeune Coach / Jeune Capitaine :

L'évolution principale est qu'il peut être joueur. Dans le cas contraire, il peut être d'une autre AS du département.

- Rôles des JO : Ils sont maintenant 8 dans lesquels les jeunes peuvent s'investir.

De notre côté, nous allons mettre en place une formation de jeunes reporters grâce à l'implication de Marc Planche, journaliste retraité ayant suivi l'UNSS durant 30 ans.



Suite aux dernières consignes reçues, il me semble que la priorité est de faire revivre l'AS. C'est de la responsabilité des animateurs.

Il faut attirer les jeunes en leur proposant une palette d'activités attractive.

L'organisation des rencontres, pourra se faire en fonction de l'évolution des consignes et à partir des forces en présence.

S'il n'y a pas de licenciés, inutile d'envisager la suite.

Chaque animateur peut nous apporter des idées pour faire vivre son AS et son district.